

**Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle B (sciences chimiques et sciences des matériaux), emploi-type Ingénieur-e en science des matériaux / caractérisation, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE DE BOURGOGNE, session 2022**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE,**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

**DÉCIDE :**

Article unique : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle B (sciences chimiques et sciences des matériaux), emploi-type Ingénieur-e en science des matériaux / caractérisation, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE DE BOURGOGNE, au titre de l'année 2022 :

Madame SCHMITT Colette, ingénieure d'études de classe normale, présidente, Université de Bourgogne, Dijon.

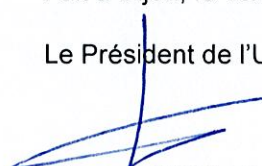
Monsieur CHEVILLOT-BIRAUD Alexandre, ingénieur d'études hors classe, expert, Université Paris Cité, Paris.

Monsieur GUERIN Stéphane, professeur des universités de classe exceptionnelle, Université de Bourgogne, Dijon.

Madame LANGLADE Cécile, professeure des universités de classe exceptionnelle, suppléante, Université de technologie de Belfort Montbéliard, Belfort.

Fait à Dijon, le 13/09/2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS